

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT MOREIL**

DEPARTEMENT DE LA CREUSE  
ARRONDISSEMENT DE GUERET  
COMMUNE DE SAINT MOREIL

**Délibération N°0509222 : Décision modificative – Régularisation SIVOM 2018 et 2019**

L'an deux mille vingt-deux le cinq du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph LEHERICY, Le Maire.

*Participent à la séance : Joseph LEHERICY, Charlie PETETOT, Sandrine DURBIN, Sylvain DESBOUDARD, Lionel JONCOUR, Alexandre MAUME, Gérard BROUDIC, Stéphanie FAURE LAGORCE, Fabien FLACON. Madame Ophélie BRACHET : absente et excusée, a donné pouvoir à Monsieur Sylvain DESBOUDARD. Madame Sandrine DURBIN a été élue secrétaire.*

Le Maire expose qu'il y aurait lieu de procéder à une décision modificative.

Au 1/01/2018, le SIVOM de Bourgneuf Royère a été dissous.

Les emprunts ont été transférés à la Communauté de Communes, à charge pour les communes membres de rembourser leur quote part à la Communauté de Communes.

Les écritures d'intégration n'ont été passées dans le logiciel Hélios qu'en 2020, mais avec un arrêté à la date du 1/1/18.

Des écritures de régularisation pour 2018 et 2019 ont été passées, tant à la Communauté de Communes que sur les communes membres, cependant, les comptes utilisés sont inexacts.

Ce qui aurait dû être passé :

- les mandats émis par les collectivités membres : au compte 168751 ou 1687 selon la nomenclature pour le capital et au compte 661132 pour les intérêts.

Pour régulariser la situation, il convient donc d'annuler les titres ou mandats émis en 2018 et 2019, et de les réémettre aux comptes indiqués. Il convient d'ajouter des crédits sur les lignes budgétaires, au compte 168751 pour le remboursement du Capital et au compte 661132 pour les intérêts. Il convient donc pour que le budget soit équilibré d'augmenter les crédits du compte 023 et 021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide de voter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépense au compte 661132 : + 630€

Recette au compte 773 : + 2700€

Dépense au compte 023 : + 2070€

Section d'investissement :

Dépense au compte 168751 : + 2070€

Recette au compte 021 : + 2070€

023 : + 2070 €

Extrait certifié conforme  
Fait à Saint Moreil, le 5 septembre 2022

Le Maire



Joseph LEHERICY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11  
Nombre de voix pour : 10  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

